|  |
| --- |
| **REGLEMENT DE CONSULTATION**  **(RC)** |

**MARCHE PRIVÉ DE TRAVAUX**

**SCI LES MURAILLES**

|  |
| --- |
| ***Objet du marché*** |
|  |
| **Création des VRD de la nouvelle plateforme logistique PIHEN à Rémy** |

|  |
| --- |
| ***Remise des offres*** |
|  |
| Date et heure limites de réception :  **Vendredi 16 Juin 2017 avant 12h00** |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| Maître d'œuvre :  **ACP**  61 Ter rue Saint Joseph  60 200 Compiègne  **Tel :** 0344409872  **FAX :** 0972220556  **Courriel :** acp@acp-vrd.com  SARL  **Capital de :** 10000 €  **RCS :** 489 072 611 00028 | Maître d'ouvrage :  **SCI LES MURAILLES**  **170 Avenue de la Gare**  **60190 REMY**  **Tél : 03.44.42.73.80**  **Courriel : pascal.pihen@pihen.fr** |

|  |
| --- |
| **REGLEMENT DE CONSULTATION**  **(RC)** |

ARTICLE PREMIER. OBJET DE LA CONSULTATION 3

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION 3

2-1. Définition de la procédure 3

2-2. Décomposition en tranches et en lots 3

2-3. Nature de l'attributaire 3

2-4. Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières 3

2-5. Variantes 3

2-6. Options 3

2-7. Délai de réalisation 3

2-8. Modifications de détail au dossier de consultation 3

2-10. Propriété intellectuelle 4

2-11. Dispositions relatives aux prestations intéressant la Défense 4

2-12. Garantie particulière pour matériaux de type nouveau 4

2-13. Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs sur le chantier (SPS) 4

2-14. Mesures particulières concernant la propreté en site urbain 4

ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES 4

3-1. Composition du DCE et de l’offre à remettre 4

**3-1.1. Documents fournis aux candidats** 4

**3-1.2. Composition de l’offre à remettre par les candidats** 5

**3-1.3. Fourniture d'échantillons ou de matériels de démonstration** 5

ARTICLE 4. SELECTION DES CANDIDATURES - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES 5

4-1. Sélection des candidatures 5

4-2. Jugement et classement des offres 5

ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE 7

ARTICLE 6. VISITE DU SITE 7

ARTICLE 7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 7

|  |
| --- |
| **REGLEMENT DE CONSULTATION**  **(RC)** |

# ARTICLE PREMIER. OBJET DE LA CONSULTATION

Création des VRD de la nouvelle plateforme logistique PIHEN à Rémy.

# ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

## 2-1. Définition de la procédure

Marché privé de travaux.

## 2-2. Décomposition en tranches et en lots

* Lots :
* Lot 1 : Terrassement, voirie, assainissement, AEP, et défense incendie.
* Lot 2 : Réseaux secs et éclairage public.

***Les entreprises ont la possibilité de répondre à l’un ou l’autre des lots, ou encore les 2 lots.***

* Tranche :
* 1 tranche ferme et unique

## 2-3. Nature de l'attributaire

Le marché sera conclu :

1. soit avec un entrepreneur unique ;
2. soit avec des entrepreneurs groupés.

## 2-4. Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

## 2-5. Variantes

Interdites

## 2-6. Options

Sans objet.

## 2-7. Délai de réalisation

Le délai d'exécution est fixé à :

Lot 1 : 120 jours ouvrés ou délai proposé par les candidats

Lot 2 : 30 jours ouvrés ou délai proposé par les candidats.

La période de préparation est de 4 semaines par lots.

**A titre indicatif le démarrage des travaux est prévu le : 17 Juillet 2017**

## 2-8. Modifications de détail au dossier de consultation

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-9. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 2-10.Propriété intellectuelle

Sans objet.

## 2-11. Dispositions relatives aux prestations intéressant la Défense

Sans objet.

## 2-12. Garantie particulière pour matériaux de type nouveau

Sans objet.

## 2-13. Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs sur le chantier (SPS)

La présente opération est soumise à une coordination S.P.S. de niveau 1.

BUREAU VERITAS : Sq du Docteur Henri LABORIT 60200 COMPIEGNE

## 2-14. Mesures particulières concernant la propreté en site urbain

Aucune stipulation particulière.

# ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier sera à télécharger à l’adresse suivante ou envoyé par courriel et ms dur la plateforme de téléchargement d’ACP :

<http://appelsoffre.acp-vrd.fr>

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Seul l’acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s), les pièces particulières constitutives du marché le seront lors de la phase de mise au point du marché et constitueront l'exemplaire original.

## 3-1. Composition du DCE et de l’offre à remettre

### **3-1.1. Documents fournis aux candidats**

Le présent dossier de consultation est constitué par :

1. Le présent règlement ;
2. Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
3. Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et annexes ;
4. BPU
5. DPGF
6. Plan

### **3-1.2. Composition de l’offre à remettre par les candidats**

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée qui contiendra les pièces suivantes :

**- Attestations de régularité fiscale et sociale, attestation d’assurance, extrait KBIS de moins de 3 mois, certificats de capacités professionnels et liste de références en relation avec l’objet du marché**

**- Un projet de marché comprenant :**

* Les capacités professionnelles du sous-traitant (moyens et références).

1. Le bordereau des prix et détail estimatif : cadres ci-joints à compléter sans modification
2. Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
3. Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

**- Les documents explicatifs**

Au projet de marché seront joints les documents explicatifs suivants :

Un mémoire justificatif permettant d’apprécier la valeur technique de l’offre et **utilisé pour le jugement des offres** comprenant notamment :

1. Des indications concernant la ***provenance des principales fournitures*** et éventuellement les références des fournisseurs correspondants,
2. Un programme d’exécution des ouvrages indiquant les ***moyens mis en œuvre*** (matériels et humains) et la durée des différentes phases du chantier par opération,
3. Des indications concernant les procédés et ***les moyens d’exécution envisagés***,
4. Une note sommaire pour assurer l’hygiène et la sécurité sur le chantier.
5. Une note explicitant les dispositions d'organisation et de suivi prévues par le candidat pour assurer le bon déroulement, ***le suivi et la traçabilité de l'évacuation des déchets du chantier***, en conformité avec l'article 2 de la loi 75-633 du 15 juillet 1975, modifiée.
6. Le schéma organisationnel du ***Plan Assurance Qualité***.
7. Planning de travaux

### ***3*-1.3. Fourniture d'échantillons ou de matériels de démonstration**

Sans objet

# ARTICLE 4. SELECTION DES CANDIDATURES - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

## 4-1. Sélection des candidatures

Ne seront pas admises :

1. Les candidatures qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes.

## 4-2. Jugement et classement des offres

Les critères de sélections des offres sont par ordre décroissant :

Le Pouvoir Adjudicateur élimine les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent Règlement de Consultation.

Elle choisit l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants, hiérarchisés par ordre décroissant :

* La valeur technique de l’offre au vu de la nature et de la précision des informations du mémoire justificatif fourni par l’entreprise 40%
* Le prix des prestations 40%
* Le délai de réalisation 20 %

1. Classement de la valeur technique, les critères suivants étant analysés et notés de 0 à 3 :
2. Organisation du chantier de 0 à 3
3. Démarche qualité et sécurité de 0 à 3
4. Références dans le domaine objet du marché de 0 à 3
5. Moyens humains et matériels mis en œuvres de 0 à 3
6. Démarche environnementale (SOSED) de 0 à 3
7. Matériaux proposés pour la réalisation du chantier de 0 à 3
8. Planning proposé de 0 à 3

Somme De 0 à 21

0= insuffisant; 1=satisfaisant ; 2= bien; 3 = Très bien

La note calculée sera établie en faisant le rapport du nombre de points obtenus divisés par 21 (Nombre maximum de points possibles), le tout multiplié par 10 puis affecté du coefficient de 0,4

1. Classement selon le montant de l'offre

Le candidat le moins disant servira de valeur de référence : les notes seront calculées en faisant le rapport du montant de l'offre du moins disant par le montant de l'offre analysée le tout multiplié par 10 puis affecté du coefficient de 0,4

1. Délais de réalisation :

La note calculée sera établie en faisant le rapport du délai proposé par le candidat par le délai le plus court proposé, La note ainsi obtenue sera multipliée par 10 puis affectée du coefficient de 0,20.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix, prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication ou d'addition qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en compte.

Lors de l'examen des offres, le POUVOIR ADJUDICATEUR se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

Le POUVOIR ADJUDICATEUR peut, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

le pouvoir adjudicateur pourra inviter un nombre limité de candidats à participer à des négociations. Sous réserve d’un nombre suffisant, ce nombre de candidats est fixé à trois et concerneront les entreprises considérées les mieux disantes. D'E

\*NOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

**Réponse sous format papier exclusivement :** **PAS DE REPONSE NUMERIQUE**

1. **Elle contiendra les justifications à produire par le candidat conformément à l'article 3 du présent règlement, et l'offre.**
2. **Les documents seront fournis sous format papier +** 1 support numérique (CD ou clé USB) contenant la copie PDF de tous les documents de l’offre ainsi que les fichiers au format xls du bordereau des prix (BPU) et détail estimatif (DE) complétés**.**
3. Elle sera adressée à l’adresse suivante en **courrier recommandé avec accusé réception** :

ACP  
61 Ter Rue Saint Joseph

60200 COMPIEGNE

* Les références suivantes devront apparaître sur le pli :

**« NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE »**

Objet : Offre pour Création des VRD de la nouvelle plateforme logistique PIHEN à Rémy – Lot n°

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la première page du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

# ARTICLE 6. VISITE DU SITE

La visite du site est libre non obligatoire mais conseillée

# ARTICLE 7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

ACP

61 Ter rue Saint Joseph

60 200 Compiègne

Tel : 0344409872

FAX : 0972220556

Courriel : [didier.troux@acp-vrd.fr](mailto:didier.troux@acp-vrd.fr)

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier.